



Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

*Rapport annuel aux porteurs d'actions
et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états*

31 décembre
2024

Table des matières

Rapport annuel de la direction sur le rendement de la Société	3
États financiers annuels audités	10

Le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds présente une analyse et des explications qui visent à fournir des renseignements complémentaires et additionnels sur les états financiers du fonds de placement. Le présent rapport contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du fonds de placement. Un exemplaire des états financiers annuels a été inclus séparément dans le Rapport aux porteurs de titres. Vous pouvez également obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1 888-362-7172 ou en visitant notre site Web, à www.ninepoint.com, ou le site Web de SEDAR+, à www.sedarplus.ca, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Ninepoint Partners LP, Royal Bank Plaza, South Tower, 200, rue Bay, Bureau 2700, C.P. 27, Toronto (Ontario) M5J 2J1. Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de l'une des façons indiquées ci-dessus pour obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration ou du dossier de vote par procuration, ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Note sur les énoncés prospectifs

Le présent rapport peut contenir des énoncés qui constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de situations futurs, ou y font référence, ou comportent des mots ou des expressions comme « prévoir », « croire », « planifier », « estimer », « s'attendre à », « entendre » ou « cible » ou la forme négative de ces expressions ou d'autres expressions semblables, ou utilisent la forme future ou conditionnelle de verbes comme « pouvoir » et « devoir » et des expressions semblables dans la mesure où elles se rapportent à la performance financière future du Fonds ou d'un titre et aux stratégies et perspectives de placement du Fonds. Les énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques, mais ils reflètent les attentes ou prévisions de résultats futurs en date du présent rapport. Ces énoncés prospectifs sont soumis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement des attentes actuelles, notamment des facteurs généraux d'ordre économique, politique et des facteurs liés aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence, des changements technologiques, des modifications à la réglementation gouvernementale, des modifications à la réglementation et aux lois sur les valeurs mobilières, des modifications aux lois fiscales, des procédures judiciaires ou réglementaires inattendues, des catastrophes naturelles, et la capacité de Ninepoint à recruter ou à garder en poste des employés clés. Cette liste de risques, d'incertitudes et d'hypothèses importants n'est pas exhaustive. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. L'information prospective contenue dans le présent rapport n'est à jour qu'à la date du présent rapport. Il ne faut pas s'attendre à ce que cette information soit en toutes circonstances mise à jour, complétée ou modifiée, que ce soit en raison de nouvelles informations, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autrement.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Objectif et stratégies de placement

Les objectifs de placement de la Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (la « Société ») pour les actions de catégorie A sont de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces mensuelles régulières non cumulatives ciblées de 0,125 \$ par action de catégorie A, ce qui représente 10 % par année par rapport au prix d'émission de 15,00 \$ par action de catégorie A, et de leur fournir une occasion de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A. Les objectifs de placement pour les actions privilégiées sont de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces trimestrielles privilégiées cumulatives fixes de 0,1875 \$ par action privilégiée, ce qui représente 7,5 % par année par rapport au prix d'émission de 10,00 \$ par action privilégiée, jusqu'au 28 février 2029, sous réserve de prolongation pour des périodes successives de cinq ans au maximum comme le détermine le conseil d'administration de la Société (la « date d'échéance ») et de remettre le prix d'émission initial aux porteurs à la date d'échéance.

Pour atteindre ses objectifs de placement, la Société investit dans un portefeuille également pondéré (le « portefeuille ») à l'origine composé principalement de titres de capitaux propres (au sens défini dans le Prospectus) de sociétés canadiennes de croissance des dividendes (au sens défini dans le Prospectus), choisis par Ninepoint Partners LP en sa qualité de gestionnaire de portefeuille (en cette qualité, le « gestionnaire de portefeuille »), parmi les sociétés envisageables pour un investissement (au sens défini dans le Prospectus).

Dans le cadre de sa stratégie de placement, la Société peut :

- rééquilibrer et reconstituer son portefeuille au moins une fois par année (ou plus fréquemment);
- détenir des positions qui ne sont pas équipondérées, après le rééquilibrage du portefeuille;
- de temps à autre détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- inclure des titres d'une société canadienne de croissance de dividendes dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards de dollars;
- investir des liquidités excédentaires dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes de croissance des dividendes dont la pondération dans le portefeuille est inférieure à la moyenne au moment en question;
- vendre de façon sélective des options d'achat couvertes à l'égard des titres de capitaux propres du portefeuille afin de produire un revenu distribuable supplémentaire et d'atténuer la volatilité globale du portefeuille;
- vendre des titres du portefeuille qui sont en position de perte afin de réduire les dividendes sur les gains en capital qui seraient par ailleurs payables par la Société.

Risques

Les risques d'investir dans la Société sont décrits dans le prospectus daté du 29 janvier 2024. Aucun changement important n'a été apporté aux risques pouvant avoir une incidence sur le rendement de la Société depuis sa création.

Résultats d'exploitation

Le 22 février 2024, Ninepoint Partners LP, le gestionnaire de la Société (en cette capacité, le « gestionnaire ») a annoncé la réalisation fructueuse du premier appel public à l'épargne pour la Société. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto respectivement sous les symboles « NPS.PR.A » et « NPS ».

Ce fut une autre excellente année pour les actions (et la plupart des autres catégories d'actifs), l'indice S&P 500 ayant généré un rendement de 23,3 % (rendement total de 25,0 %), un rendement supérieur à 20 % pour une deuxième année d'affilée. Du côté des investisseurs canadiens, l'indice TSX a enregistré un rendement de 18,0 % (rendement total de 21,7 %), soit un rendement relativement satisfaisant. En général, les actions de sociétés américaines ont mieux fait que celles de sociétés canadiennes, les sociétés à grande capitalisation ayant dégagé un rendement supérieur à celui des sociétés à petite capitalisation, et les sociétés axées sur la croissance ayant déclassé les sociétés axées sur la valeur, conformément aux tendances observées au cours des dernières années.

Le marché a été légèrement déçu en 2024 par l'échec du redressement inespéré du marché, soit la tendance qu'a le marché boursier à rebondir les derniers jours de décembre et les premiers jours de la nouvelle année, ce redressement ne s'étant pas matérialisé au cours des cinq derniers jours de bourse de l'année. Bien que les investisseurs aient connu une année 2024 positive, le gestionnaire a observé une certaine atonie à la dernière moitié de décembre, qui a été masquée par la solide performance des titres de sociétés à grande capitalisation axées sur la croissance de l'indice. Une grande partie de l'atonie sous-jacente peut être attribuée à la Réserve fédérale américaine et à la décision convaincante du Federal Open Market Committee, prise le 18 décembre 2024, de réduire de 25 points de base le taux d'intérêt cible pour le situer dans une fourchette de 4,25 % à 4,50 %. Toutefois, lors de la conférence de presse qui a suivi et selon les précisions contenues dans le sommaire des projections économiques, la position du Federal Open Market Committee semblait beaucoup moins conciliante que lors des réunions précédentes, et il semble qu'il y aura seulement deux baisses des taux d'intérêt en 2025, par rapport aux quatre prévues.

Fait important, le marché s'y attendait déjà plusieurs mois avant la réunion finale de la Réserve fédérale américaine en 2024, la courbe à terme n'ayant pris en compte que deux réductions des taux d'intérêt en 2025.

Ce revirement de position était attribuable en partie aux attentes que les politiques à venir du président élu Trump et de son administration (principalement des dépenses budgétaires considérables et l'imposition de tarifs sur les biens produits à l'étranger) pourraient être en grande partie inflationnistes. Cependant, le gestionnaire n'est pas convaincu du retour de l'inflation, étant donné que certaines des politiques du président élu pourraient s'avérer déflationnistes, attendant de voir quelles politiques seront ultimement adoptées. Malheureusement, ce changement de ton de la Réserve fédérale américaine était frustrant pour nombre d'investisseurs, le président Powell s'étant auparavant donné beaucoup de mal pour expliquer sa dépendance à l'égard des données historiques.

La Banque du Canada a également assoupli sa politique monétaire et réduit le taux directeur de 50 points de base le 11 décembre 2024, pour le fixer à 3,25 %. L'économie canadienne devrait être en moins bonne position que l'économie américaine, le différentiel de taux d'intérêt et la récente faiblesse du dollar canadien par rapport au billet vert en étant les signes les plus évidents. Dans tous les cas, l'incidence sur le marché a été en grande partie conforme à ce que le gestionnaire s'attendait, c'est-à-dire que si le nombre de réductions de taux d'intérêt était inférieur aux prévisions (soit moins de réductions que prévu), les actions de sociétés à grande capitalisation axées sur la croissance dégageraient un rendement supérieur, mais si ce nombre était supérieur aux prévisions, il serait possible d'observer un virage des actions de sociétés axées sur la croissance vers les actions de sociétés axées sur la valeur (principalement des actions de sociétés versant des dividendes). À l'heure actuelle, ce virage largement anticipé n'a duré que quelques mois, mais en 2025, lorsque les taux de croissance des bénéfices des sociétés axées sur la croissance et des sociétés axées sur la valeur commenceront à converger, il est possible que les investisseurs observent que les secteurs des actions de sociétés axées sur la valeur dégagent un meilleur rendement relatif. Entre-temps, les taux d'intérêt généralement plus bas continueront de soutenir les marchés boursiers, dans la mesure où les données économiques ne se détériorent pas significativement.

Au 31 décembre 2024, le cours de clôture des actions de catégorie A était de 13,73 \$ à la TSX, un escompte implicite de 10,1 % par rapport à l'actif net par action, tandis que le cours des actions de privilégiées à la TSX s'est fixé à 10,75 \$, une prime implicite de 7,5 % par rapport à l'actif net par action. Au chapitre de la performance des sociétés, les principaux artisans du rendement depuis le début de l'exercice étaient notamment la Société Financière Manuvie, Enbridge Inc. et la Banque Royale du Canada, tandis que Telus Corporation, la Banque de Montréal et la Banque Toronto-Dominion sont les sociétés qui ont le plus compromis le rendement.

Dans l'ensemble, le portefeuille de sociétés canadiennes versant des dividendes élevés a bien fait en 2024, et la valeur liquidative des actions de catégorie A de la Société est considérablement supérieure au prix du PAPE. Le portefeuille continue d'afficher des perspectives prometteuses et, comme les taux d'intérêt devraient continuer de baisser au Canada, le rendement des titres détenus actuellement semble encore plus attrayant. Le gestionnaire continue de se concentrer sur la qualité et sur les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui font croître leurs dividendes et qui ont une capacité éprouvée de générer constamment des revenus et de faire croître les résultats tout au long du cycle économique.

La valeur liquidative de la Société, compte non tenu des actions privilégiées et des actions de catégorie J, se chiffrait à 23,9 millions de dollars au 31 décembre 2024.

Événements récents

Le gestionnaire surveille activement la position du portefeuille pour tenir compte de l'évolution des conditions actuelles du marché et du contexte économique.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS (« OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT »)

En mai 2024, la Bourse de Toronto (« TSX ») a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'intermédiaire des structures de la TSX et/ou de systèmes de négociation canadiens parallèles. L'offre publique de rachat a commencé le 28 mai 2024 et se terminera le 27 mai 2025.

Aux termes de l'offre publique de rachat, la Société propose d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 182 563 actions de catégorie A et 182 563 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 1 825 633 actions de catégorie A et de 1 825 633 actions privilégiées. Au 16 mai 2024, il y avait 1 825 633 actions de catégorie A et 1 835 633 actions privilégiées émises et en circulation. La Société n'achètera pas, au cours d'une période donnée de 30 jours, au total, plus de 36 712 actions de catégorie A ou plus de 36 512 actions privilégiées, soit 2 % des actions de catégorie A et des actions privilégiées émises et en circulation au 16 mai 2024. Tous ces achats seront effectués par l'intermédiaire des structures susmentionnées et conformément aux règles et politiques de la TSX. L'ensemble des actions de catégorie A ou des actions privilégiées achetées par la Société conformément à l'offre publique de rachat ont été annulées. Au cours de la période, du début de l'offre publique de rachat jusqu'au 31 décembre 2024, 43 000 actions de catégorie A et 43 000 actions privilégiées ont été achetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle d'achat stipulée dans l'offre publique de rachat.

FRACTIONNEMENT D' ACTIONS ET PLACEMENT PRIVÉ

Le 8 janvier 2025, après la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, la Société a annoncé son intention de procéder à un fractionnement de ses actions de catégories A (le « fractionnement des actions ») ainsi qu'à un placement privé simultané de ses actions privilégiées (le « placement privé »).

Le fractionnement des actions a eu lieu à la fermeture des bureaux le 4 février 2025. Après le fractionnement des actions, environ 1 795 547 actions de catégorie A et 1 796 353 actions privilégiées étaient en circulation. DBRS a maintenu la note de crédit des actions privilégiées de Pfd-3 (élevé) après la réalisation du fractionnement des actions.

Le 4 février 2025, la Société a clôturé le placement privé pour un produit brut totalisant environ 2,5 millions de dollars. Aux termes du placement privé, 235 000 actions privilégiées ont été offertes aux investisseurs à un prix de 10,65 \$ par action privilégiée.

RACHAT SUBSÉQUENT

Dans le cadre d'un rachat non simultané au gré du porteur de 4 200 actions de catégorie A, remises et rachetées au 30 décembre 2024, une annulation correspondante de 4 200 actions privilégiées a été effectuée par la Société le 20 janvier 2025.

Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

La Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 0,75 % de la valeur liquidative de la Société, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. La valeur liquidative de la Société correspond à la valeur totale des actifs de la Société, moins la valeur totale des passifs de la Société. Les actions privilégiées ne sont pas considérées comme des passifs de la Société à ces fins. Pour la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, la Société a engagé des frais de gestion de 308 366 \$ (y compris les taxes).

CHARGES D'EXPLOITATION

La Société s'acquitte de ses propres charges d'exploitation qui comprennent notamment, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits de garde, les droits de dépôt et les charges administratives, ainsi que le coût de la communication de l'information aux porteurs d'actions. Le gestionnaire peut payer une partie de ces charges pour le compte de la Société et est ensuite remboursé par celle-ci. Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation de la Société ou y renoncer. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans l'état du résultat global. Il est possible de mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis. Pour la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, aucun montant n'a été pris en charge par le gestionnaire.

AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société s'est appuyée sur l'approbation, les recommandations favorables ou les directives permanentes du comité d'examen indépendant de la Société pour effectuer des opérations entre parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières concernant la Société et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers de la Société pour la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024.

Actif net par action de la Société¹

	31 déc. 2024⁴
Actions de catégorie A	\$
Actif net à l'ouverture de la période²	13,65
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :	
Total des produits	1,09
Total des charges	(0,37)
Distributions sur les actions privilégiées	(0,64)
Profits réalisés (pertes réalisées)	0,30
Profits latents (pertes latentes)	2,39
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	2,77
Distributions :	
Des dividendes	(0,36)
Remboursement de capital	(0,89)
Distributions totales⁵	(1,25)
Actif net à la clôture de la période	15,28

1 Ces renseignements proviennent des états financiers audités de la Société pour la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024.

2 Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission du premier appel public à l'épargne de la Société ont été comptabilisés comme une réduction des capitaux propres. L'actif net par action de catégorie A correspondait au prix d'offre initial de 15,00 \$ par action de catégorie A moins les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission de 1,35 \$ par action pour les actions de catégorie A.

3 L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. L'actif net et les distributions sont établis selon le nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par action à l'ouverture et à la clôture de la période.

4 Données fournies pour la période du 22 février 2024 (date de lancement) au 31 décembre 2024.

5 Les distributions ont été réinvesties dans des actions additionnelles de la Société ou versées en trésorerie.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

31 décembre 2024

Ratios et données supplémentaires

	31 déc. 2024
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	23 862 \$
Nombre d'actions de catégorie A en circulation ¹	1 561 353
Ratio des frais de gestion ²	7,96 %
Ratio des frais d'opération ³	0,18 %
Taux de rotation du portefeuille ⁴	45,90 %
Valeur liquidative par action de catégorie A ¹	15,28 \$
Valeur liquidative par action privilégiée ¹	10,00 \$
Cours de clôture – Actions de catégorie A ⁵	13,73 \$
Cours de clôture – Actions privilégiées A ⁵	10,75 \$

1 Données fournies au 31 décembre 2024. Le total de la valeur liquidative de la Société comprenant les actions privilégiées et les actions de catégorie J est de 39 517 227 \$.

2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après les distributions sur les actions privilégiées et le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période visée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Le ratio des frais de gestion des actions (qui comprennent les actions de catégorie A et les actions privilégiées) de la Société est de 4,72 % pour la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024.

3 Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

4 Le taux de rotation du portefeuille de la Société indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs de la Société négocie les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que la Société achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par la Société sont élevés au cours de l'exercice, et plus il est possible qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la Société.

5 Dernier cours de clôture à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Rendement passé

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, la Société n'est pas tenue de présenter le « RENDEMENT PASSÉ », qui s'entend du « rendement annuel », puisqu'il est un émetteur assujetti depuis moins de un an.

Aperçu du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2024

Répartition du portefeuille	% de la valeur liquidative ¹	Totalité des positions Émetteur	% de la valeur liquidative
Positions acheteur		Enbridge Inc.	10,7
Services financiers	51,3	La Financière Sun Life inc.	10,4
Énergie	29,9	Société Financière Manuvie	10,3
Services publics	10,2	Banque de Nouvelle-Écosse	10,3
Services de communication	9,5	Banque Royale du Canada	10,2
Total des positions	100,9	Fortis Inc.	10,2
Trésorerie	0,3	Banque Canadienne Impériale de Commerce	10,1
Autres passifs nets	(1,2)	Canadian Natural Resources Limited	9,6
Total de la valeur liquidative	100,0	Suncor Énergie Inc.	9,6
		TELUS Corporation	9,5
		Trésorerie	0,3
		Totalité des positions en pourcentage de la valeur liquidative	101,2

¹ La valeur liquidative de la Société comprend la valeur des actions privilégiées et celle des actions de catégorie J.

La Société ne détenait aucune position vendeur au 31 décembre 2024.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par la Société. Des mises à jour trimestrielles du portefeuille de placements de la Société sont disponibles sur Internet à www.ninepoint.com.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs d'actions de

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

(La « Société »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et l'état du résultat global, l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et le tableau des flux de trésorerie pour la période close allant du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, ainsi que les notes afférentes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement de la Société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement de la Société avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Queenie Chung.

Toronto (Canada)
Le 27 mars 2025

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Société membre d'Ernst & Young Global Limited

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

État de la situation financière

Au 31 décembre

2024

\$

Actifs	
Actifs courants	
Placements (notes 3 et 5)	39 881 146
Trésorerie	135 554
Dividendes à recevoir	168 245
Total des actifs	40 184 945
Passifs	
Passifs courants	
Distribution à payer aux porteurs d'actions	195 169
Rachats à payer	64 195
Distributions à verser aux porteurs d'actions privilégiées	296 803
Charges à payer	111 551
Actions de catégorie J (note 7)	100
Actions privilégiées (note 7)	15 655 530
Total des passifs (compte non tenu de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A)	16 323 348
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	23 861 597
Actions rachetables en circulation (note 7)	
Actions de catégorie A	1 561 353
Actions privilégiées	1 565 553
Actions de catégorie J	100
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par catégorie par action (note 3)	
Actions de catégorie A	15,28
Actions privilégiées	10,00
Actions de catégorie J	1,00

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation
par Ninepoint Partners LP en sa qualité de gestionnaire



John Wilson
ADMINISTRATEUR



James Fox
ADMINISTRATEUR

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

État du résultat global

Pour la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024

2024

5

Produits	
Dividendes (note 3)	1 864 282
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) à la vente de placements	518 733
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	4 099 133
Revenus de prêts de titres	91
Total des produits (pertes)	6 482 239
Charges (notes 10 et 11)	
Frais de gestion	308 366
Honoraires juridiques	96 474
Coûts de transaction (notes 3 et 12)	46 563
Honoraires d'audit	44 270
Coûts de la communication de l'information aux porteurs d'actions	42 733
Droits de dépôt	39 565
Frais d'administration	37 501
Droits de garde	16 220
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant (note 13)	4 972
Charges d'intérêts et frais bancaires	925
Retenues d'impôt	38
Total des charges	637 627
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation avant distributions sur actions privilégiées	5 844 612
Distributions sur actions privilégiées	(1 091 926)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables liée à l'exploitation	4 752 686
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par catégorie	
Catégorie A	4 752 686
Nombre moyen pondéré d'actions rachetables	
Catégorie A	1 717 900
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par catégorie par action (note 3)	
Catégorie A	2,77

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables

Pour la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024

2024

	§
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de la période	
Catégorie A	-
	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation	
Catégorie A	4 752 686
	4 752 686
Distributions aux porteurs d'actions rachetables	
Du revenu de placement net	
Catégorie A	(604 111)
Remboursement de capital	
Catégorie A	(1 508 375)
	(2 112 486)
Opérations sur actions rachetables (note 7)	
Produit de l'émission d'actions rachetables	
Catégorie A	27 759 495
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	
Catégorie A	(2 523 355)
Rachat d'actions rachetables	
Catégorie A	(4 014 743)
	21 221 397
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	
Catégorie A	23 861 597
	23 861 597
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de la période	
Catégorie A	23 861 597
	23 861 597

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Tableau des flux de trésorerie

Pour la période du 25 septembre 2024 au 31 décembre 2024

2024

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de la Société liée à l'exploitation	4 752 686
Ajustements :	
(Profits nets réalisés) pertes nettes réalisées à la vente de placements	(518 733)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(4 099 133)
Augmentation (diminution) nette des distributions à verser aux porteurs d'actions privilégiées	296 803
Achats de placements	(54 808 016)
Produit de la vente de placements	19 544 736
Augmentation (diminution) nette des autres actifs et passifs	(56 694)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(34 888 351)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Distributions versées aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, déduction faite des distributions réinvesties	(1 917 317)
Produit de l'émission d'actions rachetables	27 759 495
Rachat d'actions rachetables	(3 950 548)
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie J	100
Produit de l'émission d'actions privilégiées rachetables	18 506 330
Rachat d'actions privilégiées rachetables	(2 850 800)
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	(2 523 355)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	35 023 905
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	135 554
Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de la période	-
Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de la période	135 554
Information supplémentaire*	
Intérêts payés	925
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôt	1 696 037

*L'information fournie se rapporte aux activités d'exploitation de la Société.

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2024

		Coût moyen	Juste valeur
		\$	\$
ACTIONS	TITRES DE PARTICIPATION [100,00 %]		
	SERVICES FINANCIERS [50,87 %]		
43 859	Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 475 685	3 988 099
92 377	Société Financière Manuvie	3 034 664	4 079 368
23 336	Banque Royale du Canada	3 097 589	4 044 595
48 142	La Financière Sun Life inc.	3 550 941	4 108 920
52 688	Banque de Nouvelle-Écosse	3 929 165	4 066 987
		17 088 044	20 287 969
	ÉNERGIE [29,62 %]		
85 899	Canadian Natural Resources Limited	3 840 939	3 812 198
69 224	Enbridge Inc.	3 254 753	4 223 356
73 648	Suncor Énergie Inc.	3 388 491	3 778 879
		10 484 183	11 814 433
	SERVICES PUBLICS [10,11 %]		
67 467	Fortis Inc.	3 620 995	4 029 804
		3 620 995	4 029 804
	SERVICES DE COMMUNICATION [9,40 %]		
192 352	TELUS Corporation	4 611 393	3 748 940
		4 611 393	3 748 940
Total des titres de participation		35 804 615	39 881 146
Coûts de transaction (note 3)		(22 602)	-
Total des placements [100,00 %]		35 782 013	39 881 146

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société

31 décembre 2024

Gestion des risques financiers (note 6)

Objectif de placement

L'objectif de placement de la Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (la « Société ») pour les actions de catégorie A est de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces mensuelles régulières non cumulatives ciblées de 0,125 \$ par action de catégorie A, ce qui représente 10 % par année par rapport au prix d'émission de 15,00 \$ par action de catégorie A, et de leur fournir une occasion de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A. L'objectif de placement pour les actions privilégiées est de procurer aux porteurs de celles-ci des distributions en espèces trimestrielles privilégiées cumulatives fixes de 0,1875 \$ par action privilégiée, ce qui représente 7,5 % par année par rapport au prix d'émission de 10,00 \$ par action privilégiée, jusqu'au 28 février 2029, sous réserve de prolongation pour des périodes successives de cinq ans au maximum comme le détermine le conseil d'administration de la Société (la « date d'échéance ») et de remettre le prix d'émission initial aux porteurs à la date d'échéance.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 31 décembre 2024. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6, *Gestion des risques financiers*, des notes générales.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

L'exposition la plus importante de la Société au risque de marché découle de son placement dans des titres de participation. Au 31 décembre 2024, si les cours de ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait augmenté ou diminué à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous.

31 décembre 2024

Incidence	En % de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	
	\$	%
3 988 115		16,71

b) Risque de change

Au 31 décembre 2024, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de change.

c) Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2024, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Au 31 décembre 2024, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de crédit.

Risque de concentration

Le tableau qui suit présente le risque de concentration de la Société en pourcentage de placements au 31 décembre 2024.

	31 décembre 2024
	%
Titres de participation :	
Services financiers	50,87
Énergie	29,62
Services publics	10,11
Services de communication	9,40
Total des placements	100,00

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société

31 décembre 2024

Évaluations à la juste valeur (note 5)

Au 31 décembre 2024, les actifs et passifs financiers de la Société, qui sont évalués à la juste valeur, ont été classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée dans les tableaux ci-dessous.

31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	39 881 146	–	–	39 881 146
Total	39 881 146	–	–	39 881 146

Au cours de la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux.

Pertes fiscales reportées en avant (note 3)

Pour l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2024, la Société pouvait reporter les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital suivantes à des fins fiscales.

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
\$	\$	
–	555 035	2044

Commissions de courtage entre parties liées

Le tableau qui suit présente les commissions de courtage versées par la Société à Sightline Wealth Management (« Sightline »), partie liée à Ninepoint Financial Group Inc., la société mère du gestionnaire, relativement aux services de courtage fournis à la Société pour la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024.

	31 décembre 2024
	\$
Commissions de courtage à Sightline	25 176

Participations entre parties liées

Ninepoint Financial Group Inc., société mère du gestionnaire, ainsi que ses filiales respectives détenaient les placements suivants au 31 décembre 2024.

	31 décembre 2024	
Série	Actions	Juste valeur des actions
		\$
Catégorie A	50 100	765 528
Actions privilégiées	100	1 000

Prêts de titres (note 3)

Au 31 décembre 2024, la Société n'avait pas de titres prêtés et de garanties connexes.

Au cours de la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, les revenus et les charges en ce qui a trait aux prêts de titres ont été les suivants :

	31 décembre 2024
	\$
Revenus bruts de prêts de titres, déduction faite des retenues d'impôt	89
Charges de prêts de titres	(36)
Revenus de prêts de titres reçus par la Société, montant net	53
Revenus nets de prêts de titres en pourcentage du montant brut des revenus de prêts de titres (%)	60

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

1. Création de la Société

Société à capital scindé leaders canadiens à grande capitalisation (la « Société ») est une société de placement à capital variable constituée par des statuts en vertu des lois de la province d'Ontario le 19 décembre 2023, et modifiée le 29 janvier 2024. La Société a été offerte au public le 22 février 2024 et les actions privilégiées et les actions de catégorie A sont inscrites à la Bourse de Toronto respectivement sous les symboles NPS et NPS.PR.A. Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le conseiller en valeurs de la Société. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire de la Société. Le siège social de la Société est situé au 200, rue Bay, Toronto (Ontario).

L'état de la situation financière de la Société est en date du 31 décembre 2024. L'état du résultat global, l'état des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables et le tableau des flux de trésorerie visent la période allant du 22 février 2024 au 31 décembre 2024. L'inventaire du portefeuille de chaque Société est au 31 décembre 2024.

Le gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 27 mars 2025.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent des estimations et des hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de même que sur les montants présentés de l'évolution de l'actif net au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité au coût historique. Cependant, la Société est une entité d'investissement et la plupart des actifs financiers et des passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables suivies par la Société sont résumées ci-après :

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

La Société classe et évalue les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette norme exige que les actifs financiers soient classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »), selon le modèle économique utilisé par la Société pour gérer les actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Les placements, les placements vendus à découvert et les actifs et passifs dérivés de la Société sont évalués à la JVRN.

Les méthodes comptables utilisées par la Société pour l'évaluation de la juste valeur de leurs placements et de leurs dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs d'actions, à l'exception de ce qui est indiqué à la note 7. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage liées à l'achat et à la vente de ces titres, sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global. Après l'évaluation initiale, les actifs et passifs financiers évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur qui, à la clôture de la période de présentation de l'information financière, est déterminée comme suit :

- 1) Les titres cotés à une bourse reconnue sont évalués selon le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.
- 2) Les actions ordinaires de sociétés non cotées en bourse et les bons de souscription qui ne sont pas négociés sur une bourse sont évalués selon les techniques d'évaluation désignées par le gestionnaire. Les titres sujets à restrictions sont évalués d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente la juste valeur.

L'écart entre la juste valeur et le coût des placements représente la plus-value ou la moins-value latente des placements. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2024

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant au coût amorti. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'inscription initiale, puis évalués au coût amorti. L'IFRS 9 exige qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAÉRG. La Société tient compte tant des données historiques que des informations prospectives pour déterminer les pertes de crédit attendues. Les obligations de la Société à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables et d'actions de catégorie J sont évaluées en supposant que le rachat des actions a lieu à la valeur liquidative à la date d'évaluation. Les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti aux fins de la comptabilisation, mais présentées au prix de rachat aux fins de la présentation de la valeur liquidative dans les états financiers. La valeur comptable des actifs et passifs financiers de la Société, sauf pour les actions privilégiées, qui ne sont pas comptabilisées à la JVRN s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont passés en charge et inclus au poste « Coûts de transaction » dans l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, à des conseillers et à des courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses, ainsi que les taxes et droits de transfert.

HONORAIRES DES PLACEURS POUR COMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION

Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission liés au placement des actions sont comptabilisés en diminution des capitaux des porteurs d'actions de catégorie A.

OPÉRATIONS DE PLACEMENT ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable suivant la date où l'ordre de vente ou d'achat est exécuté, sauf pour les placements à court terme, qui sont comptabilisés le jour même de la vente ou de l'achat. Les profits et pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés d'après le coût moyen des placements correspondants et sont présentés à l'état du résultat global.

Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende et présenté avant déduction des retenues d'impôt non remboursables, qui sont présentées séparément dans l'état du résultat global.

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

CALCUL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES PAR SÉRIE

L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action d'une série représente la juste valeur de la quote-part, pour cette série, des actifs et des passifs communs à toutes les séries de la Société, déduction faite de tout passif attribuable à cette série seulement, divisée par le nombre total d'actions en circulation de la série. Les produits, les charges qui ne sont pas particulières aux séries, les profits et les pertes réalisé(e)s ou latent(e)s sur les placements et les coûts de transaction sont répartis entre les séries d'un Fonds en fonction de la quote-part de chaque série de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de la Société. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Société est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. La Société versera suffisamment de dividendes sur les gains en capital et de dividendes ordinaires de façon à ce que, en règle générale, l'impôt qu'il paie à l'égard des gains en capital réalisés et des dividendes provenant de sociétés canadiennes imposables lui sera remboursé. La Société devra payer de l'impôt aux taux des sociétés applicables aux sociétés de placement à capital variable sur le revenu provenant d'autres sources, le cas échéant, comme l'intérêt, le revenu provenant de dérivés et le revenu de source étrangère. La Société tentera d'éliminer cet assujettissement à l'impôt en utilisant les frais déductibles et les crédits d'impôt. Si la Société n'y parvient pas, il sera assujetti à l'impôt.

La Société est assujettie à des retenues d'impôt sur le revenu de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés selon le montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées séparément dans l'état du résultat global.

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES LIÉE À L'EXPLOITATION PAR SÉRIE PAR ACTION

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation par série par action » dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par série, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions de la série en circulation au cours de la période, qui est présentée dans l'état du résultat global.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2024

NORMES PUBLIÉES, MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2024 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

a) *Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)*

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 et IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

b) *IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par la Société aux fins de la préparation des états financiers.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la Société, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants au moment de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles économiques de la Société et a conclu que le classement à la JVRN, selon l'IFRS 9, est le plus approprié pour les instruments financiers de la Société.

ÉVALUATION EN TANT QU'ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Les entités qui répondent à la définition d'une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), sont tenues d'évaluer leurs filiales à la JVRN plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital et/ou de revenu d'investissement;
- une entité qui mesure et évalue le rendement de la quasi-totalité de ses investissements à la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué si les caractéristiques d'une entité d'investissement s'appliquent à la Société et, dans le cadre de cette évaluation, il a dû faire appel à des jugements importants. Sur la base de cette évaluation, le gestionnaire est parvenu à la conclusion que la Société respecte les critères de la définition d'une entité d'investissement.

5. Évaluations de la juste valeur

La Société utilise une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation de la juste valeur selon les données utilisées pour évaluer ses placements. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- | | |
|----------|---|
| Niveau 1 | les cours non ajustés auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs non affectés et identiques; |
| Niveau 2 | les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif; |
| Niveau 3 | les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (s'appuyant sur peu ou pas d'activité sur les marchés). |

Le classement des placements et des dérivés de la Société dans la hiérarchie est présenté dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Toutes les évaluations de la juste valeur susmentionnées sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des dividendes à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et des obligations de chaque Société au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Un titre évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsqu'il est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs par catégories d'actifs est présenté ci-après :

Les titres de niveau 1 comprennent :

- Les titres de participation et les options évalués au moyen des cours du marché (non ajustés).

Les titres de niveau 2 comprennent :

- Les titres de participation qui ne sont pas fréquemment négociés sur des marchés actifs. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée d'après des données de marché observables (p. ex., des opérations sur des titres similaires du même émetteur).

Les titres de niveau 3 comprennent :

- Les placements évalués à l'aide de techniques d'évaluation qui sont fondées sur des données de marché non observables. Ces techniques sont déterminées en fonction de procédures établies par le gestionnaire. Les renseignements quantitatifs concernant les données non observables et la sensibilité associée des mesures de la juste valeur sont divulgués dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Des informations additionnelles relatives aux transferts entre les niveaux et un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des titres de niveau 3 figurent également dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

Au cours de la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, aucun transfert important n'a été effectué entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

6. Gestion des risques financiers

La Société est exposée aux risques associés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. L'ampleur des risques auxquels la Société est exposée dépend en grande partie de ses politiques et des lignes directrices en matière de placement telles qu'elles sont définies dans le prospectus. La gestion de ces risques dépend de la compétence et de la diligence du gestionnaire de portefeuille qui assure la gestion de la Société. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 31 décembre 2024 et classe les titres par type d'actif, par secteur ou par région. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à la Société, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2024

RISQUE DE MARCHÉ

Les placements de la Société sont exposés au risque de marché, soit le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des variables du marché, notamment les cours des actions, les taux de change et les taux d'intérêt.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change). L'analyse de la sensibilité présentée est élaborée en fonction de la corrélation historique entre le rendement de la Société et le rendement de l'indice de référence de la Société. L'analyse tient pour acquis que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur les actifs nets pourrait être importante. Les placements de la Société sont assujettis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des titres achetés détenus par la Société se limite à la juste valeur de ces placements. Pour atténuer ce risque, le gestionnaire a recours à une sélection rigoureuse de titres en fonction de paramètres précis et il diversifie le portefeuille de placements.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque associé aux fluctuations du cours d'une devise par rapport à une autre. Lorsque la Société détient des titres libellés en devises autres que le dollar canadien, ces titres sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Société lors de l'établissement de la juste valeur, laquelle dépend des fluctuations relatives à l'appréciation ou à la dépréciation de la monnaie fonctionnelle.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt auxquels les instruments financiers portant intérêt sont assujettis. La trésorerie ne présente pas de risque de taux d'intérêt important pour la Société.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte attribuable au manquement par une contrepartie à ses obligations. Toutes les opérations effectuées par la Société sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Les achats sont réglés uniquement lorsque le titre a été reçu par le courtier. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

DBRS a attribué la notation provisoire Pfd-3 (élevée) aux actions privilégiées. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-3 offrent une qualité de crédit adéquate. Bien que la protection des dividendes et du capital soit encore jugée acceptable, l'entité émettrice est plus sensible aux changements défavorables de la conjoncture financière et économique, et elle pourrait être exposée à d'autres conditions défavorables qui affaiblissent la protection de la dette. La notation Pfd-3 est généralement accordée aux sociétés dont les obligations de rang supérieur sont notées aux niveaux les plus élevés de la catégorie BBB. Les notations accordées à un titre ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres en question et peuvent à tout moment faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par DBRS.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations en matière de paiement. La Société investit principalement dans des titres liquides qui se négocient facilement sur un marché actif. De cette façon, la Société est en mesure de vendre rapidement les titres au besoin afin de financer les rachats de parts dans le cours normal des activités. La Société conserve habituellement des réserves de liquidités en prévision des activités normales de rachat.

La Société est exposée au risque de liquidité en raison de ses rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. Pour les rachats d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, la Société reçoit un avis d'au moins dix jours ouvrables avant la date de rachat au gré du porteur. La Société effectue le paiement environ dans les quinze jours ouvrables suivant la date de rachat au gré du porteur pour les rachats mensuels et environ dans les dix jours ouvrables suivant la date de rachat au gré du porteur pour les rachats annuels. Ce délai permet donc au gestionnaire de vendre des titres, au besoin. Toutes les actions de catégorie A et les actions privilégiées en circulation doivent être rachetées par la Société à la date d'échéance. De ce fait, le risque de liquidité n'est pas considéré comme significatif.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la concentration des positions en instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2024

RISQUE GÉOPOLITIQUE

La valeur des placements de la Société peut fluctuer en raison de changements dans la situation économique et politique et la conjoncture des marchés, de fluctuations des taux d'intérêt, de problèmes de santé publique, des risques et conflits géopolitiques, de catastrophes naturelles ou environnementales, et de nouveaux événements propres aux entreprises touchant les titres détenus par la Société. Ces facteurs peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement, avoir une incidence sur certains secteurs et se répercuter sur les marchés des capitaux internationaux et les émetteurs dans lesquels la Société investit. L'aggravation des conflits entre certains pays pourrait continuer d'accroître l'incertitude et la volatilité des marchés financiers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur l'économie de ces pays, y compris la valeur et la liquidité de leurs titres. Le gestionnaire évalue et continuera d'évaluer le rendement du portefeuille et de prendre des décisions de placement qui correspondent bien au mandat de la Société et aux intérêts des porteurs d'actions.

7. Actions rachetables de la Société et gestion du capital

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J, d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A. Le 19 décembre 2023, la Société a émis 100 actions de catégorie J contre 100,00 \$ en espèces à Ninepoint Canadian Large Cap Leaders Split Trust.

Une part est une part théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative de la Société désigne i) la valeur totale des actifs de la Société, moins ii) la valeur totale des passifs de la Société (les actions privilégiées ne seront pas considérées comme des passifs à ces fins), y compris toutes les distributions déclarées, mais non versées qui sont payables aux actionnaires au plus tard à cette date et iii) le capital déclaré des actions de catégorie J (100,00 \$).

Actions de catégorie J

Les porteurs d'actions de catégorie J n'ont pas droit à des dividendes. Ils ont droit à une voix par action de catégorie J. Les actions de catégorie J peuvent être rachetées au gré du porteur au prix de 1,00 \$ par action et donnent droit à un montant nominal de 1,00 \$ par action en cas de liquidation. Les actions de catégorie J occupent un rang inférieur par rapport aux actions privilégiées et aux actions de catégorie A à l'égard du montant nominal en cas de dissolution ou de liquidation de la Société. Au 31 décembre 2024, il y avait 100 actions de catégorie J émises et en circulation.

Actions de catégorie A

Les actions de catégorie A occupent un rang inférieur par rapport aux actions privilégiées pour ce qui est du versement des distributions et du remboursement du capital du portefeuille en cas de dissolution ou de liquidation de la Société. À son gré, la Société peut à l'occasion augmenter le nombre d'actions de catégorie A en fractionnant ces actions.

Rachat mensuel : Les actions de catégorie A peuvent être remises à tout moment, mais elles ne seront rachetées que l'avant-dernier jour ouvrable du mois donné (la « date de rachat au gré du porteur »). Les actions de catégorie A remises aux fins de rachat au gré du porteur mensuel le 10^e jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur seront rachetées à cette date et l'actionnaire recevra le paiement au plus tard le 15^e jour ouvrable suivant la date de rachat au gré du porteur (la « date de paiement du rachat au gré du porteur »).

Les porteurs d'actions de catégorie A dont les actions de catégorie A sont remises aux fins de rachat au gré du porteur auront le droit de recevoir un prix de rachat au gré du porteur par action de catégorie A correspondant à 96 % de la différence entre i) la valeur liquidative par part calculée à cette date de rachat et ii) le coût que doit payer la Société pour acheter une action privilégiée aux fins d'annulation. Le coût d'achat d'une action privilégiée comprendra le prix d'achat de l'action privilégiée, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille afin de financer l'achat de l'action privilégiée. Si la valeur liquidative par part est inférieure au montant de 10,00 \$ majorée des distributions courues et non versées sur une action privilégiée, le prix de rachat au gré du porteur d'une action de catégorie A s'établira à zéro. Les distributions déclarées et non versées qui sont payables au plus tard à la date de rachat au gré du porteur sur des actions de catégorie A remises aux fins de rachat au gré du porteur à cette date de rachat seront également versées à la date de paiement du rachat au gré du porteur.

Rachat annuel simultané au gré du porteur : Les porteurs d'actions de catégorie A peuvent faire racheter simultanément à leur gré un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées l'avant-dernier jour ouvrable de février de chaque année, sauf dans une année qui contient une date d'échéance, et ce, à compter de 2026 (« date de rachat au gré du porteur annuel »), à un prix de rachat au gré du porteur correspondant à la valeur liquidative par part à la date de rachat au gré du porteur annuel, moins les frais associés au rachat au gré du porteur, y compris les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille pour financer le rachat au gré du porteur. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent être remises pour être rachetées le 10^e jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur annuel. Le paiement du produit du rachat au gré du porteur sera effectué au plus tard le 10^e jour ouvrable du mois suivant.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2024

Droit de rachat non simultané au gré du porteur : Le 28 février 2029 et à une date d'échéance ultérieure, tel que déterminé par le conseil d'administration de la Société, un porteur d'actions de catégorie A peut faire racheter à son gré ces actions de catégorie A. La Société donnera un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs d'actions de catégorie A pour les informer de ce droit. Le prix de rachat payable par la Société pour une action de catégorie A aux termes du droit de rachat non simultané au gré du porteur correspondra au plus élevé des montants suivants, à savoir i) la valeur liquidative par part établie à la date d'échéance applicable moins 10,00 \$ plus les distributions courues et non versées sur une action privilégiée ou ii) zéro.

Si plus d'actions privilégiées que d'actions de catégorie A ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société sera autorisée à racheter au prorata un nombre d'actions de catégorie A qu'il déterminera en fonction de l'excédent du nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur sur le nombre d'actions de catégorie privilégiées en circulation après ce rachat. Inversement, si plus d'actions de catégorie A que d'actions privilégiées ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société peut émettre des actions de catégorie A dans la mesure où le nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur est supérieur au nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur.

Au cours de la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, le nombre d'actions de catégorie A émises et en circulation est présenté dans le tableau ci-dessous.

Actions de catégorie A	2024
Actions au début de la période	-
Actions rachetables émises	1 850 633
Rachat d'actions rachetables	(289 280)
Actions à la fin de la période	1 561 353

Au 31 décembre 2024, le cours de clôture des actions de catégorie A à la Bourse de Toronto était de 13,73 \$ par action.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées occupent un rang supérieur aux actions de catégorie A pour ce qui est du versement des distributions et du remboursement du capital à la dissolution ou à la liquidation de la Société.

Rachat mensuel : Les actions privilégiées peuvent être remises à tout moment pour rachat au gré du porteur à Compagnie Trust TSX (l'« agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts »), l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société, mais elles ne seront rachetées qu'à la date de rachat au gré du porteur. Les actions privilégiées remises aux fins de rachat au gré du porteur le 10^e jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur seront rachetées à cette date et le porteur recevra le paiement au plus tard le 15^e jour ouvrable suivant la date de paiement du rachat au gré du porteur.

Les porteurs d'actions privilégiées dont les actions privilégiées sont remises aux fins de rachat au gré du porteur auront le droit de recevoir un prix de rachat par action privilégiée correspondant à 96 % du moins élevé des montants suivants : i) la valeur liquidative par part calculée à cette date de rachat au gré du porteur moins le coût que doit payer la Société pour acheter une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprendra le prix d'achat de l'action de catégorie A ainsi que les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille afin de financer l'achat de l'action de catégorie A. Les distributions déclarées et non versées qui sont payables au plus tard à la date de rachat au gré du porteur sur des actions privilégiées remises aux fins de rachat au gré du porteur à cette date de rachat seront également versées à la date de paiement du rachat au gré du porteur. Dans le cadre de tout rachat mensuel d'actions privilégiées au gré du porteur, la Société achètera sur le marché aux fins d'annulation le nombre d'actions de catégorie A nécessaires pour qu'il y ait un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A en circulation à la clôture du placement et à tout moment important.

Rachat annuel simultané au gré du porteur : Les porteurs d'actions privilégiées peuvent faire racheter simultanément à leur gré un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A à la date de rachat au gré du porteur annuel, à un prix de rachat au gré du porteur correspondant à la valeur liquidative par part à la date de rachat au gré du porteur annuel, moins les frais associés au rachat au gré du porteur, y compris les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation d'une partie du portefeuille pour financer le rachat au gré du porteur. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être remises pour être rachetées le 10^e jour ouvrable précédant la date de rachat au gré du porteur annuel. Le paiement du produit du rachat au gré du porteur sera effectué au plus tard le 15^e jour ouvrable suivant la date de rachat au gré du porteur annuel applicable.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2024

Droit de rachat non simultané au gré du porteur : Le 28 février 2029 et à une date d'échéance ultérieure, tel que déterminé par le conseil d'administration de la Société, un porteur d'actions privilégiées peut faire racheter à son gré ces actions privilégiées. La Société donnera un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs d'actions privilégiées pour les informer de ce droit. Le prix de rachat payable par la Société pour une action privilégiée aux termes du droit de rachat non simultané au gré du porteur correspondra au moins élevé des montants suivants : i) 10,00 \$ plus les distributions courues et non versées et ii) la valeur liquidative de la Société à cette date divisée par le nombre total d'actions privilégiées alors en circulation. Si plus d'actions de catégorie A que d'actions privilégiées ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société sera autorisée à racheter au prorata un nombre d'actions privilégiées qu'il déterminera en fonction de l'excédent du nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur sur le nombre d'actions de catégorie A en circulation après ce rachat. Inversement, si plus d'actions privilégiées que d'actions de catégorie A ont été rachetées en vertu du droit de rachat non simultané au gré du porteur, la Société peut émettre des actions privilégiées dans la mesure où le nombre d'actions de catégorie A en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur est supérieur au nombre d'actions privilégiées en circulation après le rachat non simultané au gré du porteur.

Au cours de la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, le nombre d'actions privilégiées émises et en circulation est présenté dans le tableau ci-dessous.

Actions privilégiées	2024
Actions au début de la période	-
Actions rachetables émises	1 850 633
Rachat d'actions rachetables	(285 080)
Actions à la fin de la période	1 565 553

Au 31 décembre 2024, le cours de clôture des actions privilégiées à la Bourse de Toronto était de 10,75 \$ par action.

GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société représente l'actif net attribuable aux porteurs d'actions participants. Il comprend les résultats non distribués (déficit) et les actions émises et en circulation des 1) actions privilégiées, 2) actions de catégorie J et 3) actions de catégorie A, déduction faite des honoraires des placeurs pour compte et des frais d'émission. Le gestionnaire se sert du capital de la Société conformément à ses objectifs, stratégies et restrictions de placement, tels qu'ils sont définis dans le prospectus de la Société, tout en maintenant suffisamment de liquidités pour traiter les activités de rachat dans le cadre normal de ses activités. La Société n'a pas à satisfaire à des exigences externes en matière de capital.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

En mai 2024, la Bourse de Toronto (« TSX ») a accepté l'avis d'intention de la Société de présenter une offre publique de rachat en vue d'acheter ses actions de catégorie A et ses actions privilégiées par l'intermédiaire des structures de la TSX et/ou de systèmes de négociation canadiens parallèles. L'offre publique de rachat a commencé le 28 mai 2024 et se terminera le 27 mai 2025.

Aux termes de l'offre publique de rachat, la Société propose d'acheter, de temps à autre, jusqu'à 182 563 actions de catégorie A et 182 563 actions privilégiées de la Société, ce qui représente 10 % du flottant public de 1 825 633 actions de catégorie A et de 1 825 633 actions privilégiées. Au 16 mai 2024, il y avait 1 825 633 actions de catégorie A et 1 835 633 actions privilégiées émises et en circulation. La Société n'achètera pas, au cours d'une période donnée de 30 jours, au total, plus de 36 512 actions de catégorie A ou plus de 36 712 actions privilégiées, soit 2 % des actions de catégorie A et des actions privilégiées émises et en circulation au 16 mai 2024. Tous ces achats seront effectués par l'intermédiaire des structures susmentionnées et conformément aux règles et politiques de la TSX. L'ensemble des actions de catégorie A ou des actions privilégiées achetées par la Société conformément à l'Offre publique de rachat ont été annulées. Au cours de la période, du début de l'offre publique de rachat jusqu'au 31 décembre 2024, 43 000 actions de catégorie A et 43 000 actions privilégiées ont été achetées et la Société n'a pas dépassé la limite mensuelle ou annuelle d'achat stipulée dans l'offre publique de rachat.

8. Imposition de la Société

La Société est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Société est une entité juridique unique aux fins fiscales et ses Fonds ne sont pas imposables individuellement. Comme la Société est une société de placement à capital variable, les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un taux d'imposition de 38,33 %. Cet impôt est entièrement remboursable au versement aux actionnaires de dividendes ordinaires imposables. Cet impôt payé est présenté en tant que montant à recevoir jusqu'à ce qu'il soit recouvré par le versement aux actionnaires de dividendes à partir du revenu net de placement. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés imposables est remboursable lorsque les gains sont distribués aux actionnaires sous forme de dividendes sur gains en capital ou par le rachat d'actions à la demande des actionnaires, tant que la Société est considérée comme une société de placement à capital variable. Les impôts sur le revenu ou le capital (le cas échéant) sont répartis entre les catégories de façon raisonnable, et le montant imputé à chaque catégorie est indiqué dans l'état du résultat global de la catégorie en question. Les revenus d'intérêts et les dividendes étrangers, déduction faite des charges applicables, sont imposés au plein taux applicable aux sociétés de placement à capital variable et donnent lieu à des crédits, sous réserve de certaines restrictions, à l'égard des impôts étrangers payés.

Notes générales afférentes aux états financiers 31 décembre 2024

Les écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins comptables et fiscales donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts différés. Lorsque la valeur marchande du portefeuille de la Société est supérieure à son coût, il en découle un passif d'impôt différé. Étant donné que les impôts relatifs aux gains en capital à payer par la Société sont remboursables en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), le passif d'impôt différé est compensé par ces remboursements d'impôts futurs. Par contre, si le coût du portefeuille est supérieur à sa valeur marchande, il en découle un actif d'impôts futurs. En pareil cas, un actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé, car la réalisation de l'actif d'impôt différé est incertaine. Les pertes en capital et autres qu'en capital non utilisées (le cas échéant) représentent des actifs d'impôts différés au bénéfice de la Société. La Société n'a pas comptabilisé d'actif d'impôt différé au titre de ces pertes, car la probabilité qu'un actif d'impôt futur soit généré pour permettre d'utiliser ces pertes est incertaine. Toutes pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et les pertes autres qu'en capital arriveront à échéance dans 20 ans. Pour les soldes des pertes en capital et de pertes autres qu'en capital reportées, se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à la Société.

9. Distributions

La Société compte verser des dividendes ordinaires et des dividendes sur les gains en capital dans la mesure nécessaire pour s'assurer de ne pas avoir à payer de l'impôt en vertu de la partie IV de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables ou en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur les gains en capital nets réalisés.

Les porteurs d'actions privilégiées inscrits le dernier jour ouvrable des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année auront le droit de recevoir des distributions en espèces trimestrielles privilégiées, cumulatives et fixes de 0,1875 \$ par action privilégiée, ce qui représente, sur une base annualisée, un taux de rendement de 7,5 % par rapport au prix d'offre des actions privilégiées. La première distribution a été calculée au prorata pour tenir compte de la période allant de la date de lancement au 31 mars 2024.

Les porteurs d'actions de catégorie A recevront des distributions mensuelles non cumulatives de 0,125 \$ par action de catégorie A. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A si i) les distributions payables sur les actions privilégiées sont en souffrance ou si ii) par suite d'une distribution en espèces versée par la Société, la valeur liquidative par action devait être inférieure à 15,00 \$. Les distributions peuvent consister en des dividendes ordinaires, en des dividendes sur les gains en capital ou en des remboursements de capital. En vertu du régime de réinvestissement des distributions de la Société, les porteurs d'actions de catégorie A peuvent choisir de réinvestir automatiquement les distributions mensuelles dans des actions de catégorie A additionnelles.

Pour la période du 22 février 2024 au 31 décembre 2024, la Société avait déclaré des distributions à payer de 0,64198 \$ par action privilégiée et des distributions en espèces de 1,25000 \$ par action de catégorie A.

10. Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

Le Société paie au gestionnaire des frais de gestion annuels pour couvrir les dépenses de gestion. Les frais de gestion sont propres à la Société et ils sont assujettis aux taxes applicables. Ces frais s'établissent à 0,75 %, sont calculés quotidiennement, s'accumulent chaque jour et sont payés le dernier jour ouvrable de chaque mois en fonction de la valeur liquidative quotidienne de la Société. La valeur liquidative de la Société correspond à la valeur totale des actifs de la Société, moins la valeur totale des passifs de la Société. Les actions privilégiées ne sont pas considérées comme des passifs de la Société à ces fins.

11. Charges d'exploitation et frais d'acquisition

La Société paie ses propres charges d'exploitation, autres que les frais de commercialisation et les frais associés aux programmes de rémunération des courtiers, lesquels sont payés par le gestionnaire. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits et les frais de garde, les frais d'administration, les coûts liés à la préparation des états financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que les coûts et honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »). Les charges d'exploitation et autres frais de la Société sont soumis aux taxes applicables. Chaque série de la Société doit acquitter la quote-part des charges d'exploitation de la Société qui lui revient, en plus des frais propres à la Société.

Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation de la Société ou y renoncer. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans l'état du résultat global. Il est possible de mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis.

12. Accords de partage

En plus du coût de courtage lié aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille. Les accords de partage de la Société sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à la Société, le cas échéant.

13. Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a créé un CEI pour la Société. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquelles le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion de la Société et de faire des recommandations à ce dernier. Le CEI fait rapport annuellement aux porteurs d'actions de la Société sur ses activités, et son rapport annuel est disponible à compter du 31 mars de chaque année. Le gestionnaire impute à la Société les honoraires versés aux membres du CEI et les frais liés à l'administration continue du CEI. Ces montants sont présentés dans l'état du résultat global.

14. Événements postérieurs à la date de clôture

FRACTIONNEMENT D' ACTIONS ET PLACEMENT PRIVÉ

Le 8 janvier 2025, la Société a annoncé son intention de procéder à un fractionnement de ses actions de catégories A (le « fractionnement des actions ») ainsi qu'à un placement privé simultané de ses actions privilégiées (le « placement privé »). Le 4 février 2025, la Société a clôturé le placement privé pour un produit brut totalisant environ 2,5 millions de dollars. Aux termes du placement privé, 235 000 actions privilégiées ont été offertes aux investisseurs à un prix de 10,65 \$ par action privilégiée.

Le fractionnement des actions a eu lieu à la fermeture des bureaux le 4 février 2025. Après le fractionnement des actions, environ 1 795 547 actions de catégorie A et 1 796 353 actions privilégiées étaient en circulation. DBRS a maintenu la note de crédit des actions privilégiées de Pfd-3 (élevé) après la réalisation du fractionnement des actions.

RACHAT SUBSÉQUENT

Dans le cadre d'un rachat non simultané au gré du porteur de 4 200 actions de catégorie A, remises et rachetées au 30 décembre 2024, une annulation correspondante de 4 200 actions privilégiées a été effectuée par la Société le 20 janvier 2025.

Renseignements sur l'entreprise

Adresse du siège social

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C. P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1
Tél. : 416-362-7172
Sans frais : 1-888-362-7172
Télec. : 416-628-2397
Courriel : invest@ninepoint.com
Pour obtenir plus de renseignements, visitez notre site à l'adresse :
www.ninepoint.com
Appelez notre service d'information sur les fonds communs de
placement pour connaître les cours de clôture quotidiens :
416-362-7172 ou 1-888-362-7172

Auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
EY Tower
100, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 0B3

Conseillers juridiques

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Tour Banque TD
66, rue Wellington Ouest,
F bureau 5300
Toronto (Ontario) M5K 1E6